



Clause arbitraire

Par Heyuka

Bonjour à tous, mon nouveau patron propose une prime de production tout les mois obtenue selon certains critères. Cependant une clause indiqué que le N+1 pourra recevoir un salarié en fin de mois pour lui indiquer qu'il n'aura pas la prime ce mois là, sans avoir à donner de raison concrète. Est-ce légal d'après vous? Cordialement

Par AGeorges

Bonjour Heyuka,

A partir du moment où des critères de résultats particuliers sont attachés à une prime, ce sont ces critères qui déterminent si vous y avez droit ou pas. Ce n'est pas la volonté d'une personne.

Il reste possible que votre 'chef' vous invite à un entretien lors duquel il vous communiquera vos résultats selon les critères de la prime et vous montre que vous n'y aurez pas droit.